

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BORCE DU 6 SEPTEMBRE 2022

Le six septembre à 14 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de BORCE s'est réuni en mairie, sur la convocation de Monsieur le Maire, affichée le 31/08/2022 et transmise par voie électronique le 31/08/2022 et sous la présidence de ce dernier.

Présents : Philippe Vigneau, Jean-Claude Coustet, Jean-François Cédet, Didier Sansot, René Santos, Vincent Dubourg, France Lamothe, Camille Gizardin.

Absents : Jean-Vincent Salles, Maïlis Flores, Alain Bouchu.

Procuration : Jean-Vincent Salles à René Santos

Alain Bouchu à Camille Gizardin

Secrétaire de séance : Camille Gizardin

Après avoir accueilli les participants et constaté que le quorum était atteint, le Président de séance propose de procéder à l'examen de l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal.
- Tableau des bacades 2022
- DM N°2 BP Commune – crédits insuffisants au 165
- Convention d'occupation de parcelles par EDF pour le passage de la fibre optique reliant le barrage du Peilhou à l'usine des Forges d'Abel

### 1° APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Préalablement à la mise en discussion des affaires portées à l'ordre du jour, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 9 août 2022.

Approuvé à 9 voix.

### 2° : TABLEAU DES BACADES.

<b>Rôles des bacades 2022</b>							
<b>COUECQ ESPELUNGUERE</b>	<b>Estive Haute</b>	<b>Ovins caprins</b>	<b>Ovins caprins</b>	<b>Bovins</b>	<b>Bovins</b>	<b>Equins</b>	<b>Totaux</b>
		L	N.L	L	N.L		
Redevance unité		1,3	3,25	13	32,5	35	
<b>Estive AUBISE</b>	<b>Estive basse</b>	<b>0,51</b>	<b>1,3</b>	<b>5,2</b>	<b>13</b>	<b>17,5</b>	
GAEC OSSINIRI		401					204,51
<b>Total partiel</b>							204,51
<b>Estive Thézy (Estive Basse)</b>						<b>17,5</b>	
EARL JUMANE						50	875,00
BARENNES Jokin		122					158,60
<b>Total partiel</b>						<b>50</b>	<b>1033,60</b>

<b>Estive d'UDAPET</b>	<b>Estive Haute</b>	1,3	3,25	13	32,5	35	
EARL PUCHIN-LABORDE			300				975,00
GAEC COYOS					21		682,50
<b>Total partiel</b>			<b>300</b>	<b>0</b>	<b>21</b>	<b>0</b>	<b>1657,50</b>
<b>Estive Val de BELONCE</b>		1,3	3,25	13	32,5	35	
BESSONART Simon						8	280,00
MONGUILLOT Henri					18		585,00
MONGUILLOT Nicolas					18		585,00
BENAC François Xavier					30	8	1255,00
GAEC DU BIELLA				30			390,00
SCEA RATTIN						10	350,00
FALXA LARRABURU D					20	4	790,00
<b>Total partiel</b>				<b>30</b>	<b>86</b>	<b>30</b>	<b>4235,00</b>
<b>Estive AYRIRE BIELLA DU HAUT</b>	<b>Estive Basse</b>	0,51	1,3	5,2	13	17,5	
GAEC DU BIELLA				12			62,40
<b>Total partiel</b>				<b>12</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>62,40</b>
<b>ESTIVE des COUNDRES</b>	<b>Estive Haute</b>	1,3	3,25	13	32,5	35	
EARL la CRISTALLERE		120		8			260,00
EARL BOURGES						20	700,00
BONZOM Thomas						15	525,00
EARL Abeilles et Equi'Libres						6	210,00
<b>Estive de CAMSUZA</b>	<b>Estive Basse</b>	0,51	1,3	5,2	13	17,5	
LINE Jean Claude						7	91,00
<b>Total partiel</b>		<b>120</b>		<b>8</b>	<b>7</b>		<b>1786,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>120</b>	<b>300</b>	<b>50</b>	<b>114</b>	<b>80</b>	<b>8979,01</b>

Rôle des bacades arrêté à la somme de huit mille neuf cent soixante-dix-neuf euros et 01 centimes

vote à l'unanimité : Pour : 10 Contre : Abstention :

### **3° DM N°2 BP COMMUNE CREDITS AU 165**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la caution pour l'ensemble «Multiple rural et gîte communal » n'a pas été prévue au budget, il est nécessaire de prendre une décision modificative afin que ce montant soit inscrit au budget.

Les membres du conseil municipal présents ;

AUTORISENT la DM N°2 du budget comme suit :

Dépenses investissement		Recettes investissement	
		165 : dépôt et cautionnement reçus	600 €
Prog : 165 dépôt et cautionnement reçus	600 €		
TOTAL	600 €	TOTAL	600 €

vote à l'unanimité : POUR 10

**4°: CONVENTION D'OCCUPATION DE PARCELLES COMMUNALES PAR EDF POUR LE PASSAGE D'UN CÂBLE DE FIBRE OPTIQUE RELIANT LE BARRAGE DU PEILHOOU A L'USINE DES FORGES D'ABEL**

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a reçu une demande d'occupation par EDF des parcelles communales cadastrées section D n° 213, n° 239, n° 242, n° 244 et n° 462 pour le passage d'un câble de fibre optique reliant le barrage de PEILHOU à l'usine de Forges d'Abel.

Il dépose sur le bureau le projet de convention qui a été élaboré et demande à l'Assemblée de se prononcer sur cette affaire.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

**APPROUVE** l'occupation des parcelles communales susmentionnées par EDF pour le passage d'un câble de fibre optique reliant le barrage de PEILHOU à l'usine de Forges d'Abel ainsi que la convention établie à cet effet.

**CHARGE** le Maire de procéder à toutes les formalités nécessaires à cette opération.

vote à l'unanimité POUR 10

**COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE**

- Néant

**QUESTIONS DIVERSES**

- Néant.

Les délibérations prises au cours de la séance sont numérotées de 2022-58 à 2022-60.

Liste des membres présents :



Présents : Philippe Vigneau, Jean-Claude Coustet, Jean-François Cédet, Didier Sansot, René Santos, Vincent Dubourg, France Lamothe, Camille Gizardin.

Procuration : Jean-Vincent Salles à René Santos  
Alain Bouchu à Camille Gizardin

### TABLES DES DÉLIBÉRATIONS

2022- 58	TABLEAU DES BACADES 2022	<i>Approuvée / <del>Rejetée</del></i>
2022-59	DM N°2 BP COMMUNE CREDITS INSUFFISANTS AU 165	<i>Approuvée / <del>Rejetée</del></i>
2022-60	CONVENTION D'OCCUPATION DE PARCELLES PAR EDF POUR LA FIBRE OPTIQUE BARRAGE DU PEILHOU A L'USINE DES FORNGES D4ABEL	<i>Approuvée / <del>Rejetée</del></i>

### TABLES DES DECISION


<p><u>Signature du Maire :</u></p> 	<p><u>Signature du secrétaire de séance :</u></p>  E. BIZARDIN
--	---